

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°335
8 Février 2023
ISSN 1245-0286

Alors que la contre-réforme des retraites est en discussion à l'Assemblée nationale, la responsabilité des dirigeants syndicaux (CGT, FO, FSU...) est d'appeler, de toute urgence, à une immense manifestation nationale devant l'Assemblée, pour empêcher l'adoption de la contre-réforme des retraites. Jusqu'à présent, ils s'y refusent : continuons le combat pour leur imposer !

Intervention du représentant du courant Front Unique au Bureau National de la FSU, le 6 février

L'examen de la contre-réforme des retraites à l'Assemblée va commencer dans moins de deux heures. Chacun sait que c'est à l'Assemblée que le gouvernement espère obtenir une avancée déterminante pour son projet scélérat. C'est donc dès maintenant que les dirigeants des organisations syndicales doivent convoquer une immense manifestation nationale devant l'Assemblée, pendant le débat parlementaire, pour empêcher l'adoption de la réforme des retraites.

Cette perspective se retrouve dans des prises de position d'assemblées de personnels dont j'ai pris connaissance, comme au lycée Dumas d'Alès, au lycée Virlojeux de Riom, au lycée Mermoz de Montpellier, et au lycée de Chamalières. On la trouve également dans une motion adoptée par le conseil syndical du SNUipp34. Ainsi que dans des motions de personnels de l'ESR et d'étudiants comme à Saclay, Montpellier ou Lyon.

Parmi ces prises de position, je retiens particulièrement une motion provenant de l'assemblée générale de l'Université de Toulon où elle a été adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions. L'AG avait été convoquée le 25 janvier par le Snesup-FSU, FO ESR, CGT Ferc-Sup et Sud Éducation.

La motion est titrée : « **Retrait pur et simple du projet de « réforme » Macron-Borne contre les retraites** ». Voici son contenu :

« Avec son projet de « réforme », le gouvernement Macron-Borne veut porter un violent coup contre nos retraites et veut aller très vite.

L'Assemblée Générale de l'Université de Toulon, réunie le 25 Janvier 2023, se prononce pour : le retrait pur et simple du projet de « réforme » des retraites ;

Cet objectif est celui de deux millions de salariés réunis le 19 Janvier, puis repris le soir même par l'Intersyndicale nationale.

Pour obtenir satisfaction, nous souhaitons que nos organisations syndicales nationales donnent une perspective nationale, centrale contre ce gouvernement qui reste déterminé.

A partir du 6 Février, le texte du projet de réforme sera discuté à l'Assemblée Nationale. C'est donc à l'Assemblée, là où cela se décide, qu'il faut réunir les salariés pendant le débat parlementaire.

Ainsi, nous nous adressons à l'ensemble des directions de nos organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, etc.) :

- *Le mot d'ordre, c'est retrait du projet de « réforme » des retraites et donc vous ne devez accepter aucune discussion avec le gouvernement sur sa réforme qui n'est ni amendable, ni négociable ;*
- *Urgemment, convoquez une immense manifestation nationale de centaines de milliers de personnes devant l'Assemblée Nationale pour imposer au gouvernement le retrait de son projet de « réforme ».*
- *Mettez tout en œuvre et prenez toute initiative, dès maintenant, pour sa réussite.*
- *Communiquez autour de cette perspective nationale en utilisant tous les moyens de communication possibles, notamment les réseaux sociaux. »*

A ce jour, cette motion a été contresignée par 100 personnels de l'Université de Toulon. J'appelle le Bdfn à répondre à cette motion, en reprenant à son compte, par un vote, les demandes qui y sont formulées.

Motion présentée au Bdfn de la FSU le 6 février 2023 (rejetée)

Le Bdfn de la FSU, réuni le 6 février 2023, a pris connaissance de la motion adoptée par l'AG des personnels de l'Université de Toulon le 25 janvier.

Le Bdfn reprend à son compte les demandes qui y sont formulées et en particulier la nécessité de convoquer de toute urgence « *une immense manifestation nationale (...) devant l'Assemblée nationale pour imposer au gouvernement le retrait de son projet de "réforme"* ».

Le Bdfn mandate le secrétariat général pour impulser ces positions à tous les niveaux.

A ce stade, les dirigeants syndicaux refusent de convoquer la manifestation nationale à l'Assemblée qui permettrait d'empêcher l'adoption de la contre-réforme des retraites.

Le combat pour le leur imposer doit se poursuivre. Les prises de positions doivent se multiplier (dans les instances syndicales dans les assemblées de personnels, dans les manifestations, ...).

Ces prises de position doivent être systématiquement communiquées aux responsables syndicaux et si possible, des délégations doivent être organisées auprès d'eux pour les inciter à les adopter. Nous publierons sur notre site toutes les positions dont nous serons informés. Après celle du lycée d'Alès déjà publiée, en voici d'autres.

Motion adoptée le 2 février par le conseil syndical du SNUipp-FSU de l'Hérault

A partir du 6 février, la contre-réforme des retraites va être examinée en séance à l'Assemblée nationale.

Pour empêcher son adoption, le conseil syndical du SNUipp-FSU34 s'adresse aux responsables syndicaux nationaux pour qu'ils organisent, de toute urgence, une immense manifestation nationale à l'Assemblée, pendant le débat parlementaire.

Motion adoptée le 31 janvier par l'AG des personnels du Lycée Mermoz de Montpellier

Les personnels du lycée Mermoz réunis en assemblée générale ce mardi 31/01/23, ainsi que 14 AEDs du lycée, se prononcent pour le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites. En conséquence, ils s'adressent aux directions des organisations syndicales pour qu'elles reprennent le mot d'ordre de retrait dans l'unité, cela signifie aucune concertation avec le gouvernement !

Le gouvernement compte aller vite, comment arracher le retrait. Le texte vient d'être présenté en conseil des ministres. Dès le 6 février débutera l'examen du texte de la contre-réforme à l'Assemblée Nationale pour une présentation fin février au Sénat et une application dès septembre 2023.

Les travailleurs ont manifesté massivement le 19 janvier pour s'opposer à la contre-réforme, les directions nationales des organisations et confédérations syndicales doivent organiser de toute urgence une manifestation nationale massive à l'Assemblée Nationale, au moment où est discuté le projet, pour qu'il soit retiré.

Motion adoptée le 30 janvier par les enseignants réunis au Lycée de Chamalières

Les enseignants du lycée polyvalent de Chamalières réunis en heure d'information syndicale s'adressent aux directions syndicales :

Appelez et organisez dès maintenant une manifestation centralisée à Paris en direction de l'Assemblée Nationale au moment de la discussion parlementaire pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites.

Motion adoptée le 24 janvier par l'AG de personnels et d'étudiants de l'Université Paris-Saclay

L'assemblée générale du plateau du Moulon (Gif/Yvette) réunissant étudiants et personnels ce 24 janvier 2023, se prononce pour le retrait de la contre-réforme des retraites. Il n'y a rien à discuter.

Nous nous adressons aux directions des organisations syndicales pour qu'elles organisent une manifestation nationale à l'Assemblée nationale lors de la discussion parlementaire de cette contre-réforme.

Motion adoptée le 16 janvier par les enseignants réunis au Lycée Virlogeux de Riom

Les enseignants réunis sur l'heure d'information syndicale au lycée Virlogeux le lundi 16 janvier se prononcent pour le retrait du projet de « réforme » des retraites Macron-Borne.

En conséquence, ils s'adressent aux directions des organisations syndicales :

- Pour qu'elles reprennent le mot d'ordre de retrait dans l'unité.

- Il ne peut être donc question de négocier sur un tel projet.

Le gouvernement compte aller vite, le projet doit être présenté à l'Assemblée fin-janvier, début-février. Les directions des organisations syndicales doivent donc préparer, organiser une manifestation centrale à Paris pour exiger le retrait du projet au moment de la discussion au Parlement.